

Cas clinique paramédical – Juillet 2011

Chute au cabinet d'un kinésithérapeute disposant d'une installation de balnéothérapie

Analyse approfondie

BARRIERES DE PREVENTION	<i>Barrière active</i>	<i>Contribution relative</i>
Surveillance des patients et aide au sortir du bain	<i>non</i>	<i>moyenne</i>
Rampe d'appui aux endroits stratégiques	<i>non</i>	<i>majeure</i>
Revêtement antidérapant avec contre marches dans l'escalier d'accès	<i>+/-</i>	<i>majeure</i>
Chaussures antidérapantes à usage réservé aux soins ?	<i>non</i>	<i>moyenne</i>
Disposer d'un peignoir ou d'une serviette au sortir du bain	<i>?</i>	<i>?</i>
BARRIERES DE RECUPERATION		
Présence du professionnel pour amortir la glissade	<i>non</i>	<i>majeure</i>
Signalisation du sol mouillé	<i>Non</i>	<i>Mineure</i>
Affichage des consignes de sécurité	<i>Non</i>	<i>mineure</i>
BARRIERE D'ATTENUATION		
Prise en charge immédiate de la fracture	<i>oui</i>	

Commentaires

Si des textes précisent les consignes d'hygiène et les procédures à respecter pour prévenir le risque infectieux (C CLIN Paris Nord avril 2000, législation concernant les piscines ouvertes au public), l'aménagement de ces centres est une affaire plus de bon sens que de lois.

A la demande de la patiente, **un constat des lieux** a été établi par un huissier 18 mois après la chute :

« il existe une piscine avec un rebord d'environ 1,50 mètres sur le pourtour recouvert d'une faïence de couleur claire. L'accès à la piscine s'effectue par quatre marches, les nez de marche ainsi que l'angle de l'escalier sont recouverts d'un revêtement anti dérapant avec structure métallique et une sorte de pierre couleur foncée en partie centrale antidérapante. Sur le sol entourant la piscine il existe un revêtement vinylique recouvert de pastilles. Sur le sol existe deux puisards pour évacuation de l'eau. Il existe une rampe de sécurité face à la piscine dans la descente d'escalier. Cette rampe a été posée depuis l'accident. Depuis l'accident le kinésithérapeute a ajouté des tapis de couleur bleue antidérapants pour pièce humide à la sortie de la piscine en haut et en bas des marches. Il a également ajouté différentes affiches reprenant des consignes de sécurité. Lors des opérations le sol est sec mais en le mouillant il s'avère légèrement glissant. Aucune facture de pose des sols n'étant disponible, le kinésithérapeute fournira pendant la procédure deux ans plus tard, des attestations de patients attestant que le sol était bien déjà recouvert d'un antidérapant à l'ouverture du centre, revêtement qu'il avait lui même posé mais la requérante fournit un autre témoignage qui dit le contraire....